

# **Note du GADEM à l'attention du Comité des droits des travailleurs migrants en vue de l'examen du 2ème rapport périodique du Maroc**

**Note du GADEM à l'attention du Comité des droits des travailleurs migrants en vue de l'examen du 2ème rapport périodique du Maroc au cours de la 36ème session du CMW.**

La présente note vient compléter une note envoyée en février 2021 au Comité en vue de l'élaboration de la liste de points à traiter par le Maroc dans son rapport périodique. Ce nouveau travail tend à attirer l'attention du Comité sur des points jugés importants et à soutenir son travail de formulation de conclusions et de recommandations à l'attention du Maroc lors de la 36ème session.

En introduction, le GADEM tient à partager ses inquiétudes sur le fait que l'approche sécuritaire au Maroc prévaut sur toute autre mesure prévue pour gérer les questions en lien avec les migrations. 10 ans après l'adoption de la nouvelle politique migratoire et de sa Stratégie nationale d'immigration et d'asile (SNIA), qui prônait l'intégration et le respect des droits humains, les résultats restent mitigés, une partie fondamentale de la gestion des migrations échappant à la SNIA. Le contrôle des frontières et la lutte contre les migrations

irrégulières continuent d'être centraux contribuant à la criminalisation de certaines migrations et alimentant des pratiques hors de tout cadre juridiques ou ne respectant pas les garanties prévues dans le corps législatif marocain ou les dispositions de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs et des membres de leurs familles, comme démontré dans les éléments clés présentés dans cette note.

[Télécharger la Note](#)